



## COMMUNE DE CROTELLES

### PROCES VERBAL

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Crotelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Véronique BERGER, Maire

Etaient présents : M. BAHE Valentin, M. PILLON Damien, M. GAULT Yohann, Mme AVIRON Maryse, M. VECCHI Armand, M. Ramon FERREIRO, Mme BOSSELUT Pascale, Mme BEAL Sophie, Mme BERTAULT Angèle, M. MAHÉ Pascal, Mme ROUSSELET Sabine, M. CROSNIER Jérémie.

Absents : M. PROUST Emilien, M. MESSON Rémi

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BAHÉ Valentin a été nommé secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 AVRIL 2023
3. TARIFS GARDERIE
4. CREATION DE POSTE – ANNUALISATION 23H
5. REFERENT ERRE

#### **1. ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES :**

Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner comme délégués :

- BEAL Sophie
- FERREIRO Ramon
- BAHE Valentin

ARTICLE DEUXIEME : de désigner comme suppléants :

- MAHE Pascal
- BERGER Véronique
- GAULT Yohann

Résultats de vote :  
Pour : 12 voix  
Contre : 0 voix  
Absentions : 0 voix

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/04/2023 :**

Madame Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 06 avril 2023, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le procès-verbal du 06/04/2023.

Résultats de vote :  
Pour : 12 voix  
Contre : 0 voix  
Absentions : 0 voix

## **3. TARIFS GARDERIE**

Madame le Maire propose de réviser les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2023.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de fixer les tarifs à :

- 2.40 euros : tarif horaire
- 100 euros : tarif forfait

Résultats de vote :  
Pour : 13 voix  
Contre : 0 voix  
Absentions : 0 voix

## **4. CREATION DE POSTE – ANNUALISATION 23H**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un d'emploi d'adjoint technique à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>)

Résultats de vote :  
Pour : 13 voix  
Contre : 0 voix  
Absentions : 0 voix

**5. REFERENT ERRE :**

Dans le cadre du projet ERRE (Elu Rural Relai de l'Égalité), il est proposé de nommer un référent par commune. Celui-ci contribuera à l'accès aux droits, à la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes.

« Le projet ERRE (Elu Rural Relai de l'Égalité) vise la mise en place d'actions adaptées aux femmes en milieu rural, mais ces actions peuvent également être étendues à toute personne vulnérable dans une logique d'égalité.

Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de désigner Armand VECCHI comme référent

Résultats de vote :  
Pour : 13 voix  
Contre : 0 voix  
Absentions : 0 voix

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés et aucune autre information ou question n'ayant été soulevée, la séance est levée à **20h00**.

Le Maire,  
Véronique BERGER

Le secrétaire,  
Valentin BAHÉ